



Deversement eaux puviales sur une propriete privee

Par **MOIMEME**, le **16/12/2010** à **19:21**

Bonjour,

La DDE réalise des travaux à proximité de mon domicile. Elle canalise les eaux pluviales de la route pour terminer la bouche de la buse au milieu de mon terrain. Est-ce que je peux refuser que la bouche de déversement arrive sur ma propriété. Si oui, quel texte qui m'autorise à le faire.